



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 05 août 2013.

### **Succès de la première transplantation de l'Etoile d'eau, espèce protégée du plateau de Saclay**

La floraison de l'Etoile d'eau (*Damasonium alisma*), au début de l'été 2013, sur les mouillères nouvellement créées à Palaiseau, dans le quartier de l'École Polytechnique et sur le plateau de Saclay, confirme le succès de la transplantation de cette espèce protégée. Une première mondiale.



#### **Du diagnostic aux mesures de protection**

En 2011, un diagnostic écologique, mené par le bureau d'études Ecosphère, avait mis en évidence la présence de l'Etoile d'eau, une espèce végétale protégée, dans trois mouillères situées dans la Zone d'aménagement concerté du Quartier de l'École polytechnique, dont l'Etablissement public Paris-Saclay est aménageur. La découverte de cette espèce pionnière amphibie, caractéristique des milieux humides ouverts et des mares et fossés temporairement inondés, a été confirmée par une étude des zones humides et des continuités écologiques réalisée par ailleurs sur l'ensemble du plateau de Saclay.

Afin de préserver l'espèce des futurs aménagements du quartier, des mesures pour compenser les zones impactées ont été proposées :

- la remise en état des lieux historiques où se développe l'Etoile d'eau ;
- la création de nouveaux sites favorables à sa réimplantation et la transplantation immédiate de semences provenant des sites dont la pérennité n'étaient pas assurée dans le cadre du projet.

## **Des travaux inédits**

Après avis favorable de la Commission Nationale de la Protection de la Nature, les travaux pour la création de milieux de substitution pour l'étoile d'eau ont débuté en janvier 2013. Ainsi trois mouillères, ces petites mares peu profondes alimentées par l'eau de pluie que l'on trouve habituellement dans les zones agricoles, ont été aménagées selon une topographie similaire à celles impactées par les futures constructions.

Les terres végétales contenant des semences ont été prélevées des mouillères habitées par l'Etoile d'eau. Ce sont au total plusieurs centaines de mètres cube de substrat qui ont été transférées vers les nouvelles zones humides.

A cette même période, deux zones humides où l'Etoile d'eau a été repérée, ont été réaménagées pour favoriser l'expansion de l'espèce : elles ont été débarrassées de la végétation invasive qui menaçait de refermer le milieu, approfondies afin que leur mise en eau soit plus longue en hiver, et les pentes de leurs abords ont été adoucies pour faciliter la colonisation par l'Etoile.

## **Un accompagnement scientifique**

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures de conservation s'est déroulée sous la supervision d'un premier comité scientifique composé de trois experts botanistes : Philippe Bardin, Jean Guittet et Gérard Arnal. Ce comité scientifique préfigurait un comité scientifique élargi, qui rassemble des botanistes et plusieurs experts de la faune sauvage, et dont l'objet est de conseiller l'Etablissement public Paris-Saclay dans la réalisation des mesures de compensation et leur suivi qui s'étendront sur vingt ans, et d'apporter des garanties à l'Etat sur leur mise en œuvre effective.

L'Etablissement public Paris-Saclay va par ailleurs établir une convention avec le conservatoire Botanique National du Bassin parisien dans le but de réaliser une banque de graine d'Etoiles d'eau afin de constituer une sauvegarde du pôle génétique de l'espèce protégée et d'entreprendre une mise en culture in-situ, profitant en particulier des plans d'eau temporaires qui seront créés pour la gestion des eaux pluviales du futur quartier.

## **A propos de l'Etablissement public Paris-Saclay**

*Créé en 2010 par la loi relative au Grand Paris, l'Etablissement public Paris-Saclay a pour objet d'impulser et de coordonner le « développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international ».*

*Il intervient sur un vaste périmètre, centré autour de l'Opération d'Intérêt National d'aménagement du plateau, pour :*

- Favoriser la création et le développement de start-up technologiques, attirer les centres de recherche d'entreprises existantes et plus largement promouvoir la création d'activités et d'emplois ;*
- Encourager l'innovation en offrant des prestations en matière de valorisation et de transferts technologiques et en facilitant la circulation des savoirs et des bonnes pratiques ;*
- Assurer la cohérence et la qualité de l'aménagement du territoire et réaliser des opérations visant à en faire un lieu où il fait bon vivre, étudier et travailler ;*
- Accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la réalisation de leurs projets immobiliers et d'équipements mutualisés contribuant à la dynamique du cluster ;*
- Promouvoir l'image du cluster en France et à l'étranger.*

Contact presse:

Agence Manifeste / Lorraine Froment  
Lorraine.froment@manifeste.fr – 01 55 34 99 87